Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université BATNA -2-
Institut des sciences de la terre et de l'univers

Procès Verbale de la réunion ordinaire du Conseil Scientifique de l'institut (N°01) du 03/10/2023

En ce jour du trois Octobre de l'an deux mille vingt trois , à dix heures s'est déroulée la réunion du Conseil Scientifique de l'institut des sciences de la terre et de l'univers avec sa nouvelle composante à la salle des réunions, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. **Election du président du CS**
2. **Règlement intérieur**

Etaient présents :

- KHEDIDJA Adelhamid Directeur adjoint chargé de la post graduation
- GUELLOUH Sami Directeur adjoint chargé des études
- BELLA Nassim Chef de département de GAT
- DJEFFAL Rami Chef de département de Géologie
- BENMANSOUR Sana Membre
- BOUHATA Rabah Membre
- FILALI Abdelwahhab Membre
- SLAMI Rafika Membre
- KALLA Mahdi Membre
- DRIAS Tarek Membre
- RERBOUDJ Abdelmalek Membre
- CHENAF Belkacem Membre
- MESSAOUI Ilhem Membre

Etait absent

- HABIBI Yahyaoui Directeur d'institut STU (absence justifiée)

1 Election du président du CS

Deux membres élus de rang magistral (MCA) se sont portés candidats :

- Pr. Bouhata Rabah, département de Géographie et Aménagement du territoire
- Pr. Benmanour Sana, département de Géologie

Le vote ayant été fait à bulletins secrets. Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- Pr. Bouhata Rabah07 (Sept) voix
- Pr. Benmanour Sana07(Sept) voix

D'après les critères de désignation dans le cas d'égalité de voix entre les candidats , le Pr. Bouhata Rabah est déclaré Président du Conseil Scientifique de la l'Institut des Sciences de la Terre et de l'Univers pour un mandat de trois ans.

- Vice-président

Selon l'Article 5, le président du conseil Monsieur Pr. Bouhata Rabah désigne Monsieur Dr.Filali Abdelwahhab comme Vice-président.

2 Règlement intérieur

Conformément aux :

- décret exécutif N°03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université
- l'arrêté N°53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du CSI

Un projet de règlement intérieur a été proposé et soumis au préalable aux membres du conseil scientifique pour discussion et enrichissement. Après lecture successive et discussion de tous les articles (un par un), le texte a été adopté - article par article - à l'unanimité (Voir le règlement intérieur en **annexe A**).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée le 03/10/2023 ã 12h30.

Directeur de l'Institut

مدير معهد علوم الأرض والكون

د/ حبيبي يحياوي